



REGISTRE DES STOCKS
TAXE SUR LES STOCKS DE PRODUITS DU TABAC

Pour chaque produit du tabac imposé que vous détenez dans vos stocks, inscrivez le nombre de contenants dans la colonne **Nombre de contenants**. Multipliez ce nombre par les unités correspondantes de la colonne **Unités par contenant**. Écrivez le résultat dans la colonne **Nombre d'unités**. Transférez le montant total de chaque produit du tabac imposé dans le formulaire B273, *Déclaration d'accise - Taxe sur les stocks de produits du tabac*. Conservez cette feuille de calcul dans vos dossiers. **Ne** l'envoyez **pas** à l'Agence du revenu du Canada.

Remarque : Une unité consiste en une cigarette, un bâtonnet de tabac, un cigare ou un gramme de tabac à cigarettes.

Description du produit	Nombre de contenants	Unités par contenant	Nombre d'unités
------------------------	----------------------	----------------------	-----------------

A - CIGARES

Unique		1 unité	
Paquets de 5		5 unités	
Paquets de 10		10 unités	
Paquets de 20		20 unités	
Paquets de 25		25 unités	
Autres (spécifiez)		_____ unités	

Total (cigares) : Inscrivez le nombre total d'unités de cigares dans la case ombrée. ▶
Transférez ce montant à la ligne 4 de la colonne « Quantité » du formulaire B273, *Déclaration d'accise - Taxe sur les stocks de produits du tabac*.

B - CIGARETTES

Cartouches de 200 cigarettes		200 unités	
Paquets de 20 cigarettes		20 unités	
Paquets de 25 cigarettes		25 unités	

Total (cigarettes) : Inscrivez le nombre total d'unités de cigarettes dans la case ombrée. ▶
Transférez ce montant à la ligne 5 de la colonne « Quantité » du formulaire B273, *Déclaration d'accise - Taxe sur les stocks de produits du tabac*.

C - TABAC À CIGARETTES

50 grammes		50 unités	
100 grammes		100 unités	
200 grammes		200 unités	
Autres (spécifiez)		_____ unités	

Total (tabac à cigarettes) : Inscrivez le nombre total d'unités de tabac à cigarettes dans la case ombrée. ▶
Transférez ce montant à la ligne 6 de la colonne « Quantité » du formulaire B273, *Déclaration d'accise - Taxe sur les stocks de produits du tabac*.

D - BÂTONNETS DE TABAC

Cartouches de 200 bâtonnets		200 unités	
Autres (spécifiez)		_____ unités	

Total (bâtonnets de tabac) : Inscrivez le nombre total d'unités de bâtonnets de tabac dans la case ombrée. ▶
Transférez ce montant à la ligne 7 de la colonne « Quantité » du formulaire B273, *Déclaration d'accise - Taxe sur les stocks de produits du tabac*.

E - TOTAL D'UNITÉS

Additionnez les montants de toutes les cases **Total** des sections **A, B, C et D** ci-dessus. ▶

Pour en savoir plus, adressez-vous à un bureau régional des droits d'accise. La liste des bureaux est disponible dans le mémorandum sur les droits d'accise 1.1.2, *Bureaux régionaux des droits d'accise*, apparaissant sur le site Web de l'ARC à l'adresse suivante : www.arc.gc.ca/menu/EXMS-f.html.